EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BONVILLARET
Séance du 8 avril 2013

En exercice : 09 Date de la convocation : 29/03/2013
Présents : 08 Date d'affichage de la convocation : 29/03/2013
Pouvoir :

L'an deux mil treize, le 8 avril à dix-sept heures trente minutes , le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri FAVRE.

Nom	Présent	Absent	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Pouvoir à
FAVRE Henri	X			CORDEL Roger		X	
FONTANET Serge	X			GASTINE Marc	X		
ROCHE Michel	X			FONTANET Daniel	X		
DEMONNAZ Jacky	X			VENET Colette	X		
BURTIN Alain	X						

DELIBERATION N° 09/2013 - AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE BONVILLARET PERIODE 2013-2032
Pour : 08

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2013-2032 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :
- L'analyse de l'état de la forêt
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés e concertation avec la commune
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 267,6689 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

MAIRIE DE BONVILLARET SAVOIE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents. Pour copie conforme,
Le Maire, Henri FAVRE

Certifiée exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous Préfecture le 15.04.2013